



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 17 avril 2025 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 10 avril 2025

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Bérangère SABOURAULT

Présents avec voix délibérative : **21** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : **1** Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **22**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Jean-Luc BELESTIN ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-Michel DULER

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine LABARCHEDE ; Bérangère SABOURAULT

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Christian VIGNES

Absents :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Francis BETBEDER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Denis VEJUX ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Représentés (pouvoirs) : Pouvoir de M. Jean LAVIELLE à Mme Bérangère SABOURAULT

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2025_039

Demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine et au Département des Landes dans le cadre du Forum économie circulaire

Monsieur le Vice-Président Alain PERRET expose :

Le Sitcom est un acteur engagé de l'économie circulaire. Grâce à un service dédié, il participe pleinement aux enjeux de réduction et de valorisation des déchets dans le cadre d'une économie circulaire pour atteindre les objectifs fixés en matière de transition écologique.



Porteur d'une politique ambitieuse en matière d'économie circulaire au sein du Plan d'Action du Sitcom pour une Transition vers l'Economie Circulaire (PASTECC), le Sitcom propose un forum dédié :

Le Forum de l'Économie Circulaire Territoriale : du concept au concret

Le Sitcom porte le projet d'organisation du premier Forum de l'Économie Circulaire, un événement majeur visant à mettre en lumière le cadre, les enjeux et les acteurs de l'économie circulaire.

Cet événement mettra en avant les atouts de l'économie circulaire : réduction des déchets, création d'emplois, dynamisation économique, diminution de la dépendance aux ressources naturelles et réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il sera également l'occasion de présenter les outils et dispositifs permettant de stabiliser et pérenniser ce modèle économique : accompagnement public, aides financières, et intégration de l'économie circulaire dans les stratégies économiques territoriales. Des initiatives locales exemplaires seront mises en avant pour inspirer et favoriser le passage à l'action.

Ce forum concerne l'ensemble des acteurs impliqués dans la transition vers l'économie circulaire :

- Les élus locaux et collectivités : Tous les niveaux de collectivités sont concernés, car l'économie circulaire impacte de nombreuses compétences : environnement, développement économique, transition écologique, aménagement du territoire, gestion des déchets, mais aussi les services supports comme les achats et les marchés publics.
- Les habitants et leurs regroupements : En tant que consommateurs, porteurs de projets ou acteurs engagés, les citoyens jouent un rôle clé dans la réussite de la transition vers une économie plus vertueuse.
- Les entreprises : Qu'elles soient issues d'un modèle économique traditionnel ou d'un modèle d'insertion, toutes les entreprises peuvent bénéficier de l'économie circulaire. Celle-ci ouvre la voie à de nouvelles ressources valorisables et à des débouchés innovants, notamment auprès d'un public de plus en plus sensibilisé. Le forum sera l'occasion d'explorer ces opportunités et de partager des expériences réussies.
- Le monde associatif : Les associations occupent une place centrale, car elles contribuent à la dynamique locale tout en poursuivant des objectifs communs en matière de réduction des déchets et de protection de l'environnement.
- Les acteurs institutionnels et financiers : Région, Ademe, Départements, éco-organismes, responsables de filière, banques des territoires et autres partenaires financiers accompagnent le déploiement des politiques de réduction, de réutilisation et de recyclage et seront présents pour apporter leur expertise et leurs solutions de financement.

Le forum, qui se déroulera le 18 et 19 juin 2025, abordera les enjeux de l'économie circulaire à travers des tables rondes et ateliers, suivi de présentation technique des collectivités. En complément, des visites de sites, la présentation d'expériences innovantes et des échanges collaboratifs permettront d'inspirer les participants, de partager des bonnes pratiques et de renforcer les synergies entre les acteurs de l'économie circulaire.

Cet événement engendre des coûts directs et indirects essentiels pour en assurer la bonne organisation.

Pour soutenir cet événement, le Sitcom sollicite :

- la région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du dispositif « Soutien aux manifestations locales et régionales "hors filières agricoles" » à hauteur de 4 000 €.
- le département des Landes dans le cadre de son règlement relatif aux aides pour la prévention et la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés à hauteur de 35%.

Il en ressort le plan de financement prévisionnel suivant :



Dépenses prévisionnelles		Ressources		
Objet	Montant € ht	Financeurs	Taux	Montant €
Frais de déplacement intervenants et animateurs	5 000	Région NA	7,21%	4 000 €
Communication	3 600			
Prestation conseil - organisation	12 500			
Animateurs	5 000			
Intervenants	5 000	Département des Landes	35%	19 425 €
Location de salle	4 000			
Frais d'accueil : vestiaire, badge, réception	400			
Traiteur	20 000	Sitcom	57,79%	32 075 €
Total	55 500		100 %	55 500 €

Le Comité syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Sitcom Côte Sud des Landes approuvés par arrêté préfectoral

VU les modalités du dispositif « Soutien aux manifestations locales et régionales "hors filières agricoles" » de la région Nouvelle-Aquitaine

VU le règlement d'intervention du Département des Landes dans le cadre de l'aide « Prévention et collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Soutien aux collectivités locales »

Considérant la place de la collectivité en matière d'économie circulaire en lien avec la réduction, la réutilisation et le réemploi des déchets du territoire

Considérant le Plan d'Action du Sitcom pour une Transition vers l'Economie Circulaire (PASTECC)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la réalisation de cette manifestation

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus

Autorise Monsieur le Président à solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de du dispositif « Soutien aux manifestations locales et régionales "hors filières agricoles" » et à signer tout document relatif à ce dossier pour en assurer la bonne finalité.

Autorise Monsieur le Président à solliciter le département des Landes dans le cadre de du dispositif « Prévention et collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Soutien aux collectivités locales » » et à signer tout document relatif à ce dossier pour en assurer la bonne finalité.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,

A Bénese-Maremne, le 23 avril 2025

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

